

225C0971
FR0000130213-FS0477

11 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LAGARDERE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juin 2025, la société Financière Agache¹ (sise 11 rue François 1er, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 5 juin 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de LAGARDERE SA et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions LAGARDERE SA hors marché, consécutive à l'exercice de droits de cession attribués par Vivendi à raison des actions Lagardère SA présentées à l'offre subsidiaire de Vivendi².

¹ Société anonyme contrôlée par la société Agache, société en commandite par actions elle-même contrôlée par Agache Commandité SAS, dont le capital est détenu à parité par les cinq enfants de Monsieur Bernard Arnault.

² Cf. notamment D&I 222C0895 du 12 avril 2022.